



N° 12
Décembre
2012

L'Écho de Courlans

Le mot du maire

Chers administrés,

L'année s'achève. Une année de plus à la tête de l'équipe municipale va bientôt commencer, ce qui me permet de formuler des vœux de mieux être dans une société crispée et en crise. Ma première préoccupation sera d'être à l'écoute de chacun d'entre vous et de faire en sorte que les problèmes rencontrés trouvent une solution dans le respect des lois et règlements. Plus collectivement, je souhaite voir la commune évoluer dans ses structures et que l'élaboration du PLU permettra des améliorations au bénéfice de la commune.

Alain Pattinare

Travaux

Bâtiments communaux :

Les anciens lampadaires énergivores, qui éclairaient la cour et le cheminement à l'école primaire, ont été remplacés par des projecteurs à détection de mouvement beaucoup plus économiques.

Eglise :

La rénovation de l'électricité et du chauffage est en cours de réalisation. Le budget s'élève à 4200 €.

Signalétique :

Comme prévu, différents travaux ont été réalisés ou sont en cours :

- Marquage d'un passage piéton à Chavannes à hauteur de l'abri bus.
- Rénovation des marquages au sol Avenue de Chalon et Rue Robert Morland et sur l'ensemble du territoire communal.
- Installation des signaux limitant le tonnage à 7,5 T sur la route de Bletterans.
- Remplacement de nombreux signaux en mauvais état.
- Rénovation ou remplacement de certains poteaux de défense incendie.

Voirie et urbanisme

Mise en service du pont « Au Gay La Biche » :

Beaucoup d'entre vous aurez pu le constater, le pont « Au Gay La Biche » est désormais ouvert à la circulation des piétons, cyclistes ou cavaliers. La reconstruction, qui aura coûté 36000 € à la commune, permet donc à nouveau les déplacements doux entre Courlans et Chilly Le Vignoble

Le nouveau pont « Au Gay La Biche »



Aménagement rue Emmanuel Vauchez :

La rue E. Vauchez qui relie la rue Robert Morland au nouveau lotissement du Pré de la Vallière est désormais aménagée en deux parties : une zone piétonne en partie basse et une zone ouverte à la circulation en partie haute.

rue Emmanuel Vauchez



Forêt communale

Conformément au règlement d'affouage, l'abattage et le façonnage devront être terminés au plus tard le 13 avril 2013 et le débardage le 30 septembre 2013.

Le règlement complet est disponible en mairie.

Affaires scolaires

Plusieurs changements cette année à l'école
Emmanuel Vauchez.

M Brayard assure désormais la direction comme suite
au départ de Mme Fels.

L'équipe pédagogique est donc la suivante :

TPS/PS : Mme Albouy assistée d'Adeline
Montagnon

MS/GS : Mme Geoffroy assistée de Maryse Gros

GS/CP : Mme Belot

CE1/CE2 : M. Muxart

CE2/CM1 : M. Brayard remplacé le mardi par Mme
Decharrière

CM2 : Mme Comte

Titulaire remplaçante rattachée à l'école : Mme
Lerale

Mesdames Nicolas et Pernaudet assurent pour partie
le service de garderie et du restaurant scolaire.

Mme Plathey assure l'entretien des classes
élémentaires.

Adresse électronique : ecole.courlans@ac-besancon.fr

Tel : 03 84 24 09 11

Tel garderie et restaurant scolaire : 03 84 47 04 49

Echo du commerce

Depuis novembre 2011, plusieurs commerces ont
changé de propriétaire :

Tout d'abord l'épicerie-tabac-presses « Au épanneur »
avec Sabrina Bacot.

La boulangerie « les trois mitrons » où Thérèse
Guillaumin nous accueille désormais.

Enfin l'Auberge de Chavannes, dont Michel
Béjeannin et son épouse sont propriétaires, a ouvert
en août.

Civisme

Eclairage public :

Si vous constatez qu'un lampadaire est hors service
dans votre quartier, merci de bien vouloir prévenir le
secrétariat de mairie. La société de maintenance
intervient à compter de 3 lampadaires défectueux sur
le territoire communal

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : merci de respecter ces horaires

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00

- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Distances et plantations :

Dans une propriété, les plantations peuvent être
envisagées comme seuls éléments séparateurs, ou
venir en écran végétal compléter une séparation
grillagée ou un mur. La distance à respecter par
rapport à la limite séparative est de :

- 0,50m de la clôture pour les plantations inférieures à
2m de haut.

- 2m de la clôture pour les plantations supérieures à
2m de haut.

L'arrachage peut être exigé si les règles de distance ne
sont pas respectées. Tout propriétaire est tenu de
couper les branches dépassant chez son voisin ou sur
le domaine public.

Il peut exister dans chaque lotissement un règlement
particulier qu'il convient donc de respecter.

Pour assurer la sécurité sur le domaine public,
Monsieur le maire est en charge de l'application de
cette réglementation.

Infos diverses

Recensement :

Le recensement se déroulera dans notre commune du 17
janvier 2013 au 16 février 2013. Merci de réserver un bon
accueil à nos agents recenseurs :

Messieurs Dubois Yves et Clerc Jean-Paul.

Voie verte : En raison des travaux de terrassement sur le
tracé du contournement ouest, le déplacement des
piétons/cycliste/rollers est interdit sur une partie de la voie
verte entre Courlans et Montmorot pour une durée de 6
mois du lundi matin à 7H30 au vendredi à 12H pendant les
périodes de chantier.

Passeports : Les passeports sécurisés depuis le 10 mars
2009 ne sont délivrés que dans les communes qui disposent
du recueil de données biométriques : les plus proches sont
Bletterans et Lons le saunier.

Les autres communes ne délivrent plus de passeports.

Vœux du Maire : Le Maire présentera ses vœux à la
population le 12 janvier 2012 à 11h30 au caveau
communal.

Médiathèque intercommunale : Depuis le 28
novembre, la médiathèque est ouverte au public aux
horaires suivants : du mardi au jeudi de 12h30 à 18h
Vendredi et samedi de 12h30 à 20h. Le dimanche de 14h à
18h. Fermée le lundi

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (*il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie*)